

209C0337
FR0000063323-FS0133

26 février 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MEDEA
(Euronext Paris)

Par courrier du 26 février 2009, M. Roman Sanahuja Pons a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 20 février 2009, les seuils de 95%, 90%, 2/3, 50%, 1/3, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société MEDEA et ne plus détenir directement et indirectement aucun titre MEDEA.

Ce franchissement de seuils résulte de la cession, en date du 20 février 2009, par M. Roman Sanahuja Pons et les sociétés qu'il contrôle (Cresa Patrimonial SL, Sacresa Terrenos Promocion SL et Grupo de Empresas HCSL) de 54,75% du capital de Metrovacesa, au profit de certaines banques créancières de cette dernière, en application d'un accord conclu le 30 janvier 2009. M. Roman Sanahuja Pons, qui à la suite de cette cession ne contrôle plus Metrovacesa, demeure le principal actionnaire de Metrovacesa, avec une participation d'environ 30% du capital, étant précisé que les banques susvisées n'agissent pas de concert entre elles et avec le groupe familial Sanahuja vis-à-vis de Metrovacesa.